

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 1 092 651 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**18.04.2001 Bulletin 2001/16**

(51) Int Cl. 7: **B65D 85/62, B65D 77/02,  
B65D 5/32, B65D 71/38,  
B65D 71/06**

(21) Numéro de dépôt: **00420208.1**

(22) Date de dépôt: **12.10.2000**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(30) Priorité: **13.10.1999 FR 9912980**

(71) Demandeur: **SMURFIT SOCAR  
F-94160 Saint-Mandé (FR)**

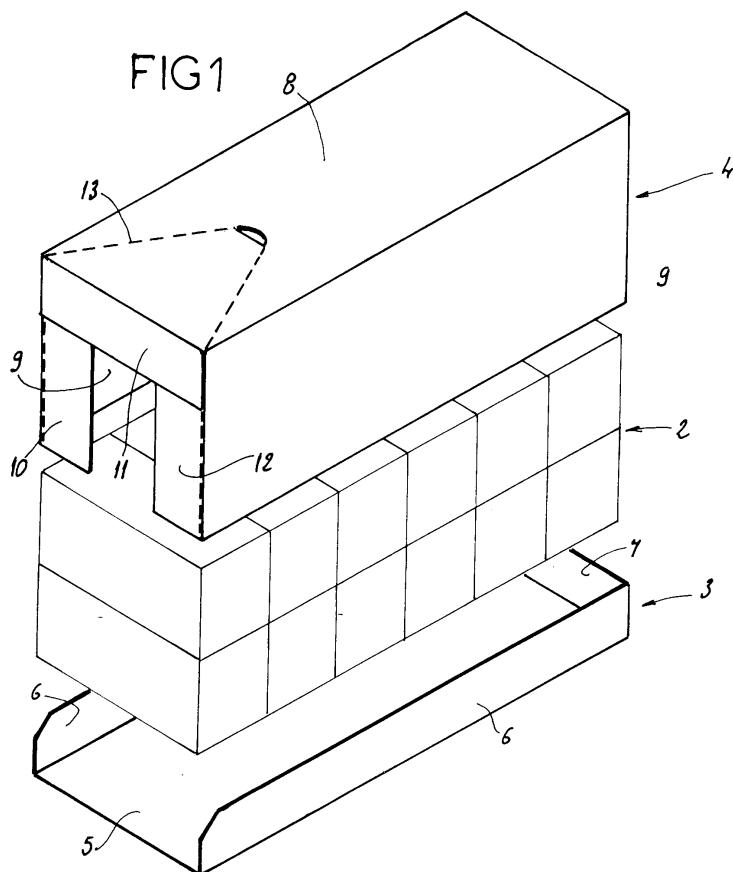
(72) Inventeur: **Hovhannessian, M. Jacques  
75006 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al  
Cabinet GERMAIN & MAUREAU,  
12, rue Boileau,  
BP 6153  
69466 Lyon Cedex 06 (FR)**

### (54) Emballage pour le conditionnement et la présentation d'articles regroupés par lots

(57) Cet emballage comprend en combinaison une barquette (3) qui, servant de supports aux articles (2), comporte un fond (5) délimité le long de trois de ses bords par trois côtés (6, 7), le quatrième bord étant libre,

et une coiffe (4) qui, destinée à venir recouvrir les articles (2) et à être fixée sur la barquette (3), ferme au moins partiellement l'emballage le long du bord de celui-ci ne comportant pas de côté.



EP 1 092 651 A1

## Description

**[0001]** La présente invention a pour objet un emballage pour le conditionnement et la présentation sur un rayon de linéaire ou une étagère de magasin d'articles regroupés par lots.

**[0002]** Des emballages, notamment en carton ondulé, sont souvent utilisés pour réaliser le conditionnement d'articles qui sont ensuite présentés à la vente sur des plateaux de rayons de magasins encore appelés linéaires. Une première solution pour mettre les articles en rayon consiste à ouvrir l'emballage, puis à transférer les articles un par un sur l'étagère d'offre à la vente. Cette solution prend un temps de manipulation important.

**[0003]** En outre, dans d'autres cas, il est souhaitable de pouvoir laisser les articles dans un support, notamment pour assurer et maintenir le bon positionnement d'une série d'articles les uns par rapport aux autres.

**[0004]** Le but de l'invention est de fournir un emballage pour le conditionnement et la présentation sur un rayon, d'articles regroupés par lots, qui soit d'une structure simple et économique, qui soit d'une utilisation très pratique pour les opérateurs mettant les articles en rayon, et qui puisse permettre la présentation à la vente sous différentes formes.

**[0005]** A cet effet, l'emballage qu'elle concerne, du type possédant une forme générale parallélépipédique, comprend en combinaison une barquette qui, servant de supports aux articles, comporte un fond délimité le long de trois de ses bords par trois côtés, le quatrième bord étant libre, et une coiffe qui, destinée à venir recouvrir les articles et à être fixée sur la barquette, ferme au moins partiellement l'emballage le long du bord de celle-ci ne comportant pas de côté.

**[0006]** Avantageusement, le fond de la barquette est de forme rectangulaire, et le bord ne comportant pas de côté est orienté dans le sens de la largeur.

**[0007]** Suivant une forme préférée d'exécution de cet emballage, la barquette est réalisée en carton et la coiffe est réalisée en carton. Il est ainsi possible de faire différentes utilisations de cet emballage. Lorsque l'emballage rempli d'articles arrive sur un lieu de vente, l'opérateur peut désolidariser la coiffe de la barquette, ce qui permet d'avoir accès aux articles qui demeurent supportés par la barquette. Suivant une première possibilité, si l'on souhaite que les articles soient maintenus positionnés les uns par rapport aux autres à l'aide de la barquette, sans que la barquette ne soit particulièrement visible pour les consommateurs, la barquette est positionnée sur un rayon avec son bord ne comportant pas de côté transversal tourné vers les consommateurs. Si, au contraire, le côté transversal de la barquette comporte, sur sa face extérieure, un signe d'identification des articles conditionnés dans l'emballage, la barquette peut être positionnée avec les articles qu'elle supporte, avec son côté transversal tourné du côté des consommateurs. Ce côté transversal constitue alors une aide à la vente. Suivant une troisième possibilité, si le commer-

çant ne souhaite pas conserver la barquette, après avoir retiré la coiffe, il pose la barquette sur le rayon avec le côté transversal de la barquette tourné vers lui, puis, retenant les articles d'une main, il retire la barquette par coulisser à l'aide de l'autre main, assurant en un seul mouvement le transfert de la totalité des articles conditionnés dans l'emballage de la barquette sur le rayon considéré.

**[0008]** Suivant une forme d'exécution de cet emballage, dans lequel la coiffe est réalisée en carton, la hauteur de la coiffe correspond à la hauteur de l'emballage, la coiffe étant emboîtée à l'intérieur de la barquette, et étant fixée par points, par exemple par collage, entre les côtés longitudinaux de la barquette et les parois longitudinales de la coiffe en contact avec lesdits côtés.

**[0009]** Pour désolidariser la coiffe de la barquette, il suffit à l'opérateur de glisser les doigts entre la coiffe et la barquette, dans la zone de chevauchement de celles-ci, pour réaliser la rupture des points de fixation par collage.

**[0010]** Suivant une autre forme d'exécution, la hauteur de la coiffe correspond à la hauteur de l'emballage, la coiffe étant emboîtée à l'extérieur de la barquette, la paroi transversale de la coiffe située du côté de la barquette comportant une partie inférieure évidée à la forme du côté de la barquette, de telle sorte que cette paroi transversale de la coiffe et le côté transversal de la barquette soient situés dans un même plan, la coiffe étant fixée par points, par exemple par collage, sur la barquette, au niveau des bords longitudinaux de la barquette.

**[0011]** La coiffe peut être réalisée de différentes façons.

**[0012]** Suivant une première possibilité, la coiffe comprend un fond sensiblement de même surface que celle de la barquette prolongée par deux panneaux de hauteur et longueur correspondant à celles de la coiffe, chaque panneau étant muni de deux retours destinés à former chacun une partie de l'une des parois transversales de la coiffe, le fond comportant le long de ses deux bords transversaux deux pattes de collage sur les retours précités, destinées à assurer la tenue de la coiffe en position montée.

**[0013]** Selon une seconde possibilité, la coiffe est constituée par une demi-caisse américaine, comportant quatre panneaux formant une ceinture, délimitant les quatre parois de la coiffe, chaque panneau étant muni d'un prolongement, les quatre prolongements assemblés les uns aux autres formant le fond de la coiffe.

**[0014]** Suivant une troisième possibilité, la barquette comporte un côté transversal de hauteur égale à la hauteur de l'emballage, muni de deux retours longitudinaux, tandis que la coiffe possède la même structure que la barquette, le fond étant toutefois délimité par au moins trois côtés, dont éventuellement un côté transversal de même hauteur que les côtés longitudinaux, la barquette et la coiffe étant montées tête-bêche et assemblées par points, par exemple par collage, entre les côtés longitudinaux de la barquette et les retours longitudinaux de la

coiffer Cette solution convient bien si les produits à conditionner sont de forme parallélépipédique, et occupent la totalité du volume intérieur de l'emballage.

**[0015]** Suivant une autre caractéristique de l'invention, la coiffe comporte sur sa face supérieure et le long de ses arêtes verticales, du côté de la barquette ne comportant pas de côté transversal, une pré découpe permettant d'arracher une partie de la face supérieure et la paroi d'extrémité correspondante de la coiffe. Cette caractéristique permet un autre mode de mise en oeuvre de l'emballage sur le lieu de vente, les articles demeurant dans l'emballage, et étant accessibles pour le consommateur par l'intermédiaire de l'ouverture ménagée dans une face en bout de l'emballage ainsi que dans une partie de la paroi supérieure de celle-ci.

**[0016]** Au lieu d'arracher la paroi d'extrémité de la boîte, il est également possible d'ouvrir celle-ci par ouverture des rabats après décollage des points de fixation des rabats les uns sur les autres, ou fragmentation partielle de parties de rabats.

**[0017]** Selon une autre forme d'exécution de cet emballage, la coiffe est constituée par une demi-caisse américaine en deux parties disposées bout à bout, reliées l'une à l'autre de façon ruptible, au moins la partie de la coiffe située du côté ouvert de la barquette étant fixée par points, par exemple par collage, sur les côtés longitudinaux de la barquette. Dans ce cas encore, il est possible de n'enlever qu'une partie de la demi-caisse américaine pour permettre un accès aux articles par les consommateurs sur le lieu de vente.

**[0018]** Suivant enfin une autre forme d'exécution de cet emballage, la coiffe est constituée par un film de matière synthétique thermo-rétractable.

**[0019]** De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, plusieurs formes d'exécution de cet emballage :

Figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un premier emballage ;

Figure 2 en est une vue en perspective en position de fermeture ;

Figure 3 en est une vue en perspective au cours du retrait de la coiffe ;

Figures 4 et 5 sont deux vues en perspective de deux modes de présentation des articles sur un lieu de vente ;

Figure 6 est une vue en perspective représentant le transfert du lot d'articles sur un plateau ;

Figure 7 est une vue en perspective de ce même emballage, offrant une autre possibilité d'offre à la vente des articles ;

Figures 8 à 11 représentent en perspective, pour certaines partiellement arrachées, quatre autres formes d'exécution de cet emballage.

**[0020]** L'emballage représenté aux figures 1 à 7 est

destiné au conditionnement d'un lot d'articles 2 de forme parallélépipédique. Cet emballage, réalisé entièrement en carton ondulé comprend une barquette 3 et une coiffe 4. La barquette 3 comprend un fond 5 de forme rectangulaire, délimité le long de ses deux bords longitudinaux par deux côtés 6 et le long de l'un de ses bords transversaux par un côté 7. La coiffe 4 comprend un fond 8 sensiblement de même surface que celle du fond de la barquette, prolongé par deux panneaux 9 de hauteur et longueur correspondant à celles de la coiffe, chaque panneau étant muni de deux retours 10, 12 destinés à former chacun une partie de l'une des parois transversales de la coiffe, y compris dans la zone de la barquette ne comportant pas de côté transversal. Le fond 8 comporte, le long de ses deux bords transversaux, deux pattes de collage 11 sur les retours 10, 12, destinées à assurer la tenue de la coiffe en position montée. Comme montré au dessin, la coiffe comporte, sur sa face supérieure, et le long de ses arêtes verticales, du côté de la barquette 3 ne comportant pas de côté transversal, une pré découpe 13.

**[0021]** Dans la forme d'exécution représentée aux figures 1 à 7, la coiffe est destinée à venir s'emboîter autour des articles, à l'intérieur de la barquette 3. La coiffe est rendue solidaire de la barquette 3 par au moins deux points de colle 14 disposés entre les côtés longitudinaux de la barquette et les panneaux longitudinaux 9 de la coiffe, à proximité du bord de la barquette ne comportant pas de côté transversal. Sur le lieu de vente, l'opérateur peut procéder au retrait de la coiffe 4, par rupture des points de colle 14, comme montré à la figure 3.

**[0022]** Suivant une première possibilité représentée à la figure 4, le côté transversal 7 de la barquette comprend des signes distinctifs 15 des articles à vendre, apposés sur sa face extérieure. Dans un tel cas, les articles peuvent être présentés en vente à l'intérieur de la barquette, le côté transversal 7 de la barquette étant tourné face au consommateur pour leur permettre de voir les signes d'identification des produits ménagés sur la face extérieure du côté transversal.

**[0023]** Si, au contraire, l'opérateur ne souhaite pas laisser la barquette visible tout en conservant les articles stockés dans la barquette, il peut placer face au consommateur l'extrémité de la barquette qui ne comporte pas de côté transversal, comme montré à la figure 5.

**[0024]** Suivant une autre possibilité, illustrée à la figure 6, l'opérateur peut ne pas conserver la barquette pour la présentation des articles sur le lieu de vente. Après avoir posé la barquette sur un rayon 16, le côté transversal de la barquette étant tourné du côté avant du rayon 16, l'opérateur peut, en retenant le lot d'articles avec une main, retirer la barquette par coulissemement à l'aide de l'autre main, réalisant ainsi le transfert en un seul geste de la totalité du lot d'articles de la barquette sur le rayon.

**[0025]** Suivant enfin une autre possibilité, l'opérateur peut ne pas désolidariser la coiffe de la barquette, et

enlever la surface comprise à l'intérieur de la prédécoupe 13, dégageant ainsi l'extrémité de l'emballage située du côté ouvert de la barquette, ainsi qu'une partie de la face supérieure de cet emballage, comme montré à la figure 7. Le consommateur peut alors prendre les produits alors qu'ils sont encore conditionnés dans l'emballage. La même fonction pourrait être réalisée en ouvrant cette extrémité de l'emballage par désolidarisation des rabats ou fragmentation partielle de ceux-ci.

**[0026]** La figure 8 représente une variante de l'emballage des figures 1 à 7, dans laquelle les mêmes éléments sont désignés par les mêmes références que précédemment. Dans ce cas, la coiffe 4 vient recouvrir la barquette 3. Les retours 10, 12 formant la paroi transversale de la coiffe, situés à l'extrémité de la barquette comportant un côté transversal 7, sont découpés pour ménager un évidemment à la forme du côté 7 de la barquette, de telle sorte que les retours 10, 12 de la coiffe se trouvent dans l'alignement et sensiblement dans le même plan que le côté transversal 7 de la barquette.

**[0027]** Dans la forme d'exécution représentée à la figure 9, dans laquelle les mêmes éléments sont désignés par les mêmes références que précédemment, la barquette 3 comporte un côté transversal 17, de hauteur égale à la hauteur de l'emballage, muni de deux retours longitudinaux 18. La coiffe peut posséder la même structure que la barquette, ou bien posséder quatre côtés et notamment un côté transversal 19 de faible hauteur opposé à son côté transversal 17 de grande hauteur. La barquette et la coiffe sont montées tête-bêche et assemblées par points, par exemple par collage, entre les côtés longitudinaux 6 de la barquette et les retours longitudinaux 18 de la coiffe.

**[0028]** Dans la forme d'exécution représentée à la figure 10, dans laquelle les mêmes éléments sont toujours désignés par les mêmes références que précédemment, la coiffe 4 est constituée par une demi-caisse américaine en deux parties 20 et 22 disposées bout à bout, reliées l'une à l'autre de façon ruptible, la partie 22 de la coiffe située du côté ouvert de la barquette étant fixée par des points de colle 14 sur les côtés longitudinaux 6 de la barquette. Dans un tel cas, il est possible soit d'enlever la coiffe en une seule pièce pour utiliser la barquette de la façon décrite en référence aux figures 4 à 6, soit d'enlever la partie 22 de la demi-caisse pour avoir accès aux articles, comme décrit en référence à la figure 7.

**[0029]** La figure 11 représente un emballage comportant une barquette 3 du type de celle décrite en référence aux figures 1 à 7, et une coiffe 4 constituée par une demi-caisse américaine en un seul élément comportant quatre panneaux 24, 25 formant une ceinture et délimitant les quatre parois de la coiffe, les panneaux 24, 25 étant prolongés respectivement par des panneaux 26, 27, qui sont assemblés les uns aux autres pour former le fond de la caisse.

**[0030]** Suivant encore une autre forme d'exécution non représentée au dessin, la coiffe pourrait être cons-

tituée par un film thermo-rétractable.

**[0031]** Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un emballage de structure simple et économique, dans la mesure où la quantité de carton est limitée, notamment en ce qui concerne la réalisation de la barquette, d'une utilisation très pratique pour l'opérateur, et susceptible d'une pluralité de mises en oeuvre différentes.

**[0032]** Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de cet emballage, décrites ci-dessus à titre d'exemples, elle en embrasse au contraire toutes les variantes. C'est ainsi notamment que la forme des articles conditionnés n'est pas nécessairement parallélépipédique, que la forme des côtés de la barquette n'est pas nécessairement rectangulaire, et que la hauteur des côtés de la barquette peut être plus ou moins importante, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

20

## Revendications

1. Emballage pour le conditionnement et la présentation, sur un plateau d'offre à la vente, d'articles regroupés par lots, possédant une forme générale parallélépipédique, caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison une barquette (3) qui, servant de supports aux articles (2), comporte un fond (5) délimité le long de trois de ses bords par trois côtés (6, 7), le quatrième bord étant libre, et une coiffe (4) qui, destinée à venir recouvrir les articles (2) et à être fixée sur la barquette (3), ferme au moins partiellement l'emballage le long du bord de celui-ci ne comportant pas de côté.
2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fond (5) de la barquette est de forme rectangulaire, et le bord ne comportant pas de côté est orienté dans le sens de la largeur.
3. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la barquette est réalisée en carton.
4. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la coiffe (4) est réalisée en carton.
5. Emballage selon la revendication 4, caractérisé en ce que la hauteur de la coiffe (4) correspond à la hauteur de l'emballage, la coiffe étant emboîtée à l'intérieur de la barquette, et étant fixée par points, par exemple par collage (14), entre les côtés longitudinaux (6) de la barquette et les parois longitudinales (9) de la coiffe (3) en contact avec lesdits côtés.

6. Emballage selon la revendication 4, caractérisé en ce que la hauteur de la coiffe (4) correspond à la hauteur de l'emballage, la coiffe étant emboîtée à l'extérieur de la barquette (3), la paroi transversale (10, 12) de la coiffe (4) située du côté de la barquette (3) comportant une partie inférieure évidée à la forme du côté (7) de la barquette, de telle sorte que cette paroi transversale (10, 12) de la coiffe et le côté transversal (7) de la barquette soient situés dans un même plan, la coiffe (4) étant fixée par points, par exemple par collage, sur la barquette, au niveau des bords longitudinaux de la barquette.
7. Emballage selon l'une des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que la coiffe comprend un fond (8) sensiblement de même surface que celle de la barquette (3) prolongé par deux panneaux (9) de hauteur et longueur correspondant à celles de la coiffe, chaque panneau étant muni de deux retours (10, 12) destinés à former chacun une partie de l'une des parois transversales de la coiffe, le fond comportant le long de ses deux bords transversaux deux pattes de collage (13) sur les retours (10, 12) précités, destinées à assurer la tenue de la coiffe (4) en position montée.
8. Emballage selon l'une des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que la coiffe (4) est constituée par une demi-caisse américaine, comportant quatre panneaux (24, 25) formant une ceinture, délimitant les quatre parois de la coiffe, chaque panneau étant muni d'un prolongement (26, 27), les quatre prolongements (26, 27) assemblés les uns aux autres formant le fond de la coiffe.
9. Emballage selon l'une des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que la barquette comporte un côté transversal (17) de hauteur égale à la hauteur de l'emballage, muni de deux retours longitudinaux (18), tandis que la coiffe (4) possède la même structure que la barquette, le fond étant toutefois délimité par au moins trois côtés, dont éventuellement un côté transversal (19) de même hauteur que les côtés longitudinaux (6), la barquette et la coiffe étant montées tête-bêche et assemblées par points, par exemple par collage (14), entre les côtés longitudinaux (6) de la barquette et les retours longitudinaux (18) de la coiffe.
10. Emballage selon l'une des revendications 4 à 9, caractérisé en ce que la coiffe (4) comporte sur sa face supérieure et le long de ses arêtes verticales, du côté de la barquette (3) ne comportant pas de côté transversal, une prédécoupe (13) permettant d'arracher une partie de la face supérieure et la paroi d'extrémité correspondante de la coiffe.
11. Emballage selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que la coiffe (4) est constituée par une demi-caisse américaine en deux parties (20, 22) disposées bout à bout, reliées l'une à l'autre de façon ruptible, au moins la partie de la coiffe située du côté ouvert de la barquette étant fixée par points, par exemple par collage (14), sur les côtés longitudinaux (6) de la barquette.
12. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la coiffe est constituée par un film de matière synthétique thermo-rétractable.

FIG 1

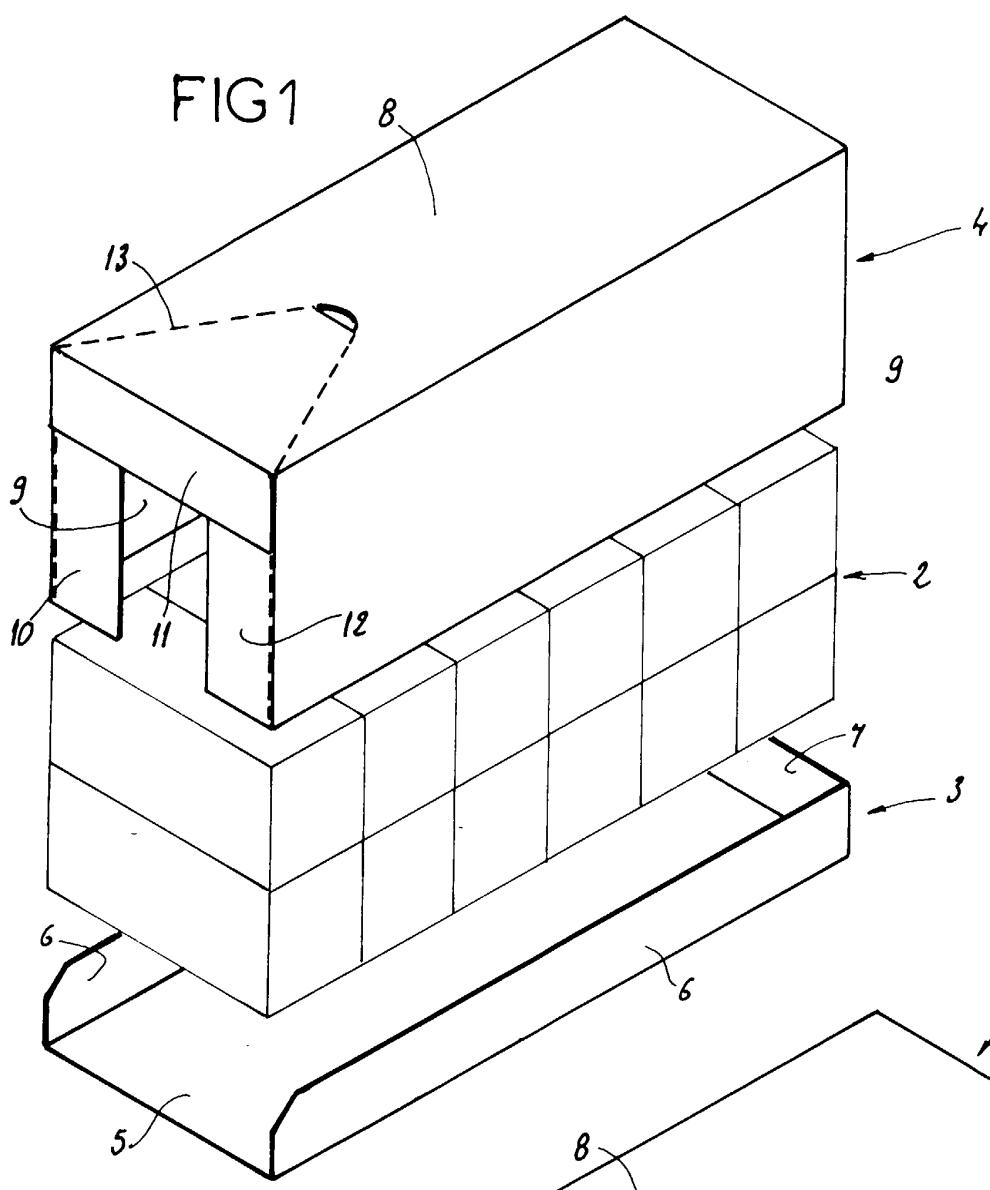


FIG 2

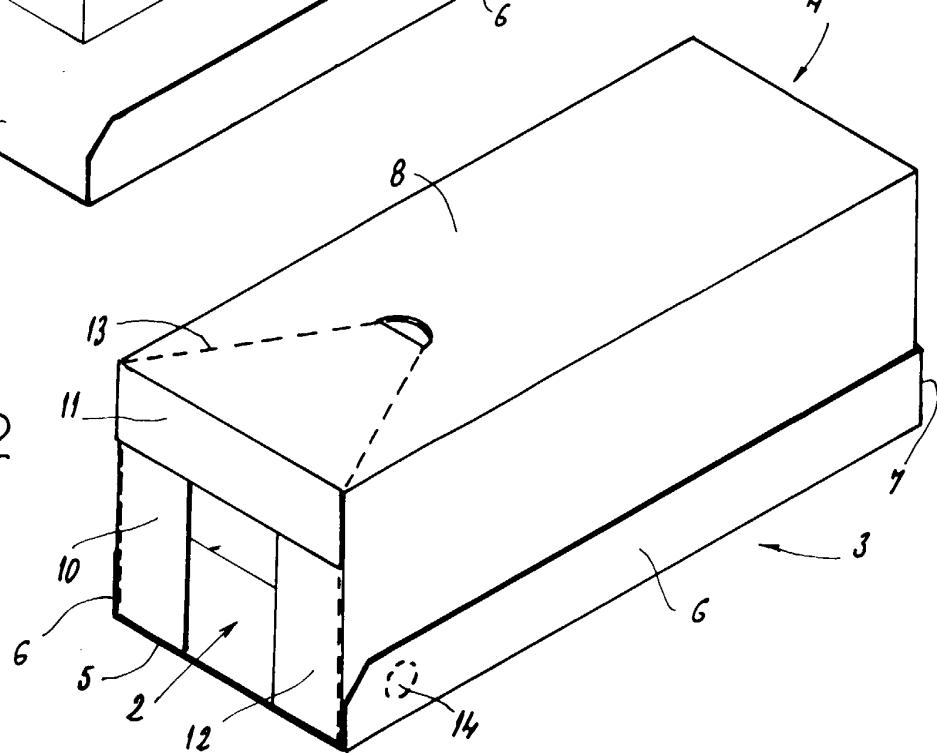


FIG 3

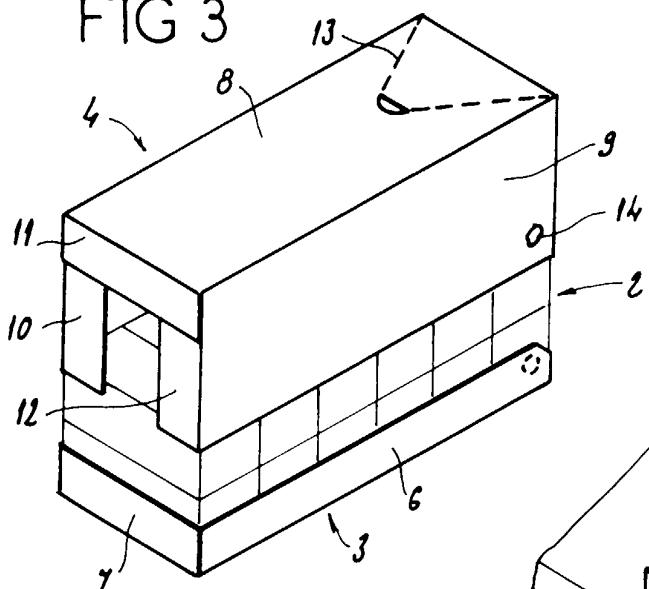


FIG 4

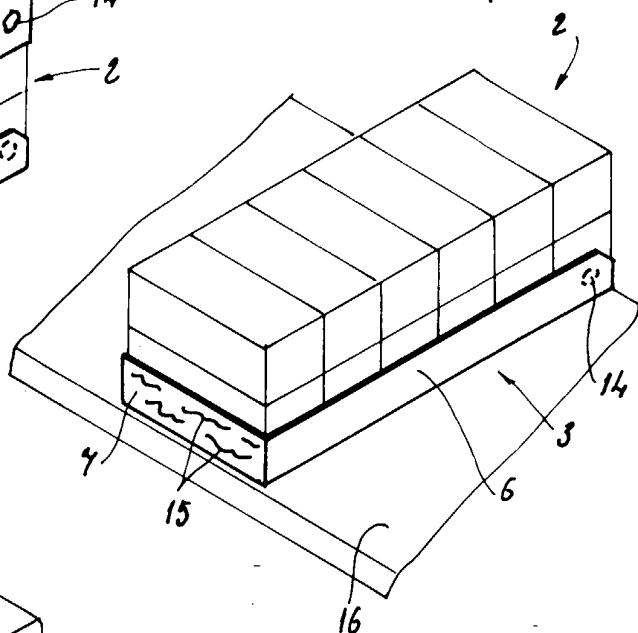


FIG 5

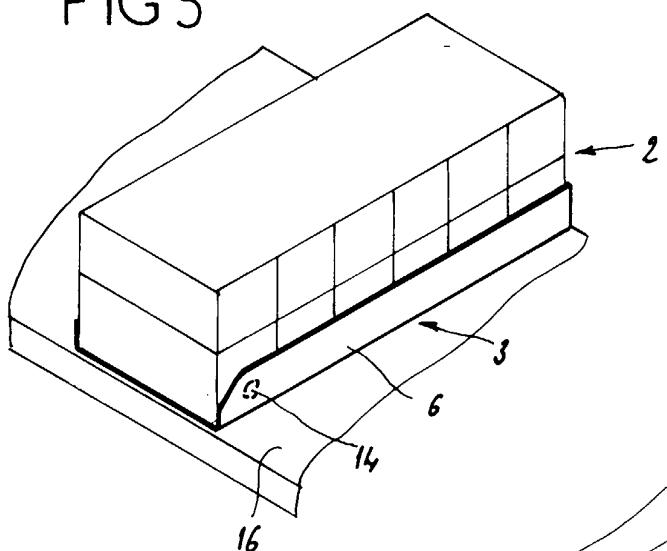
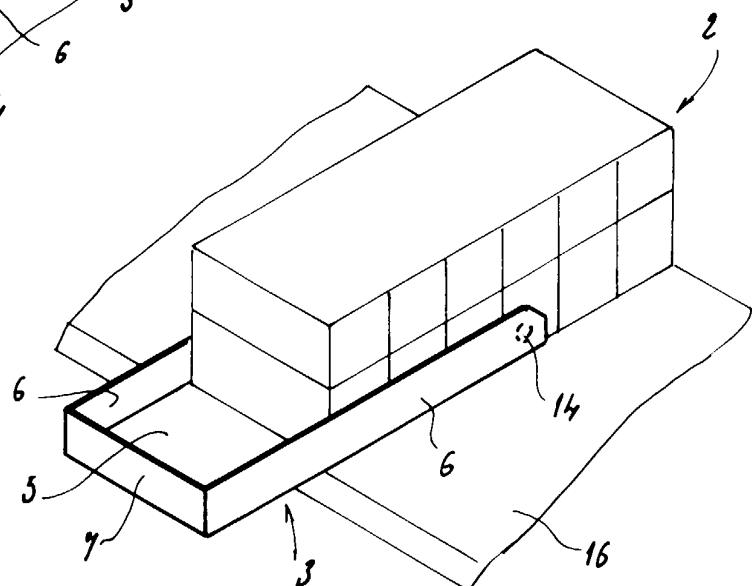
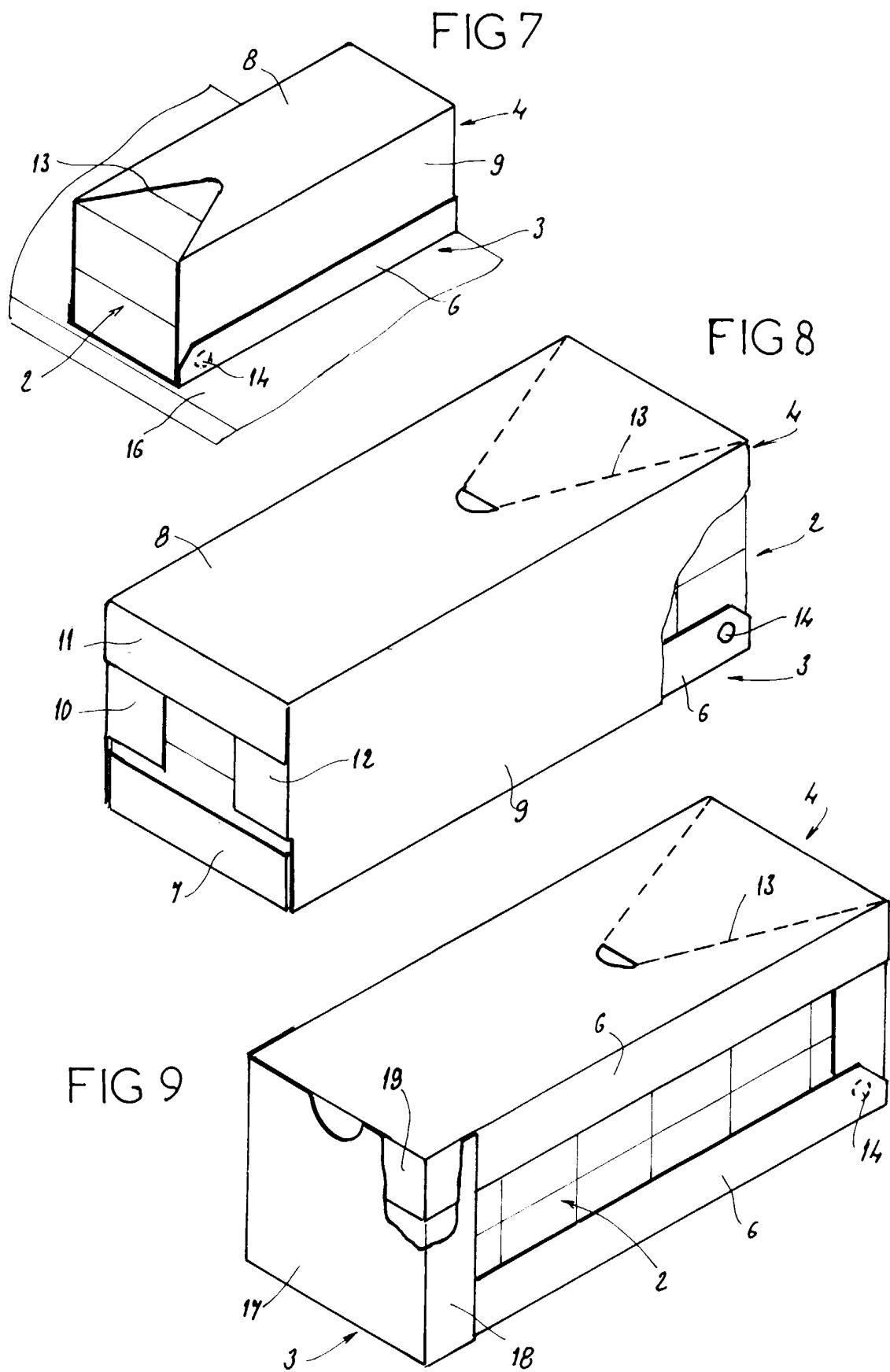
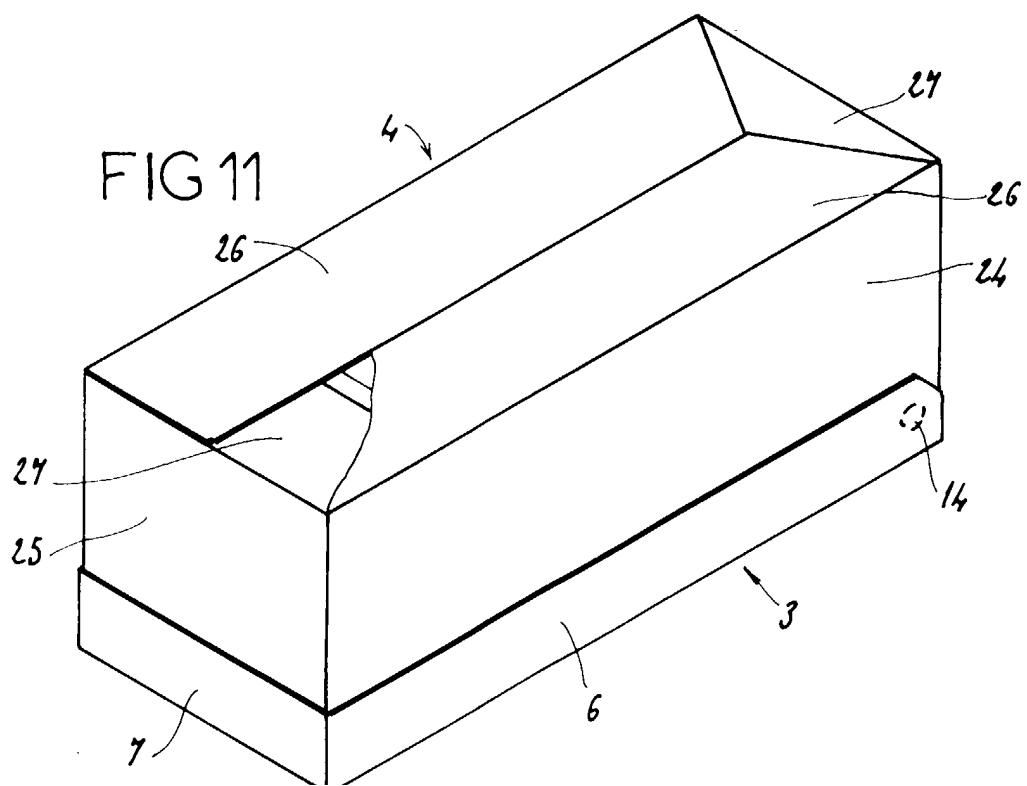
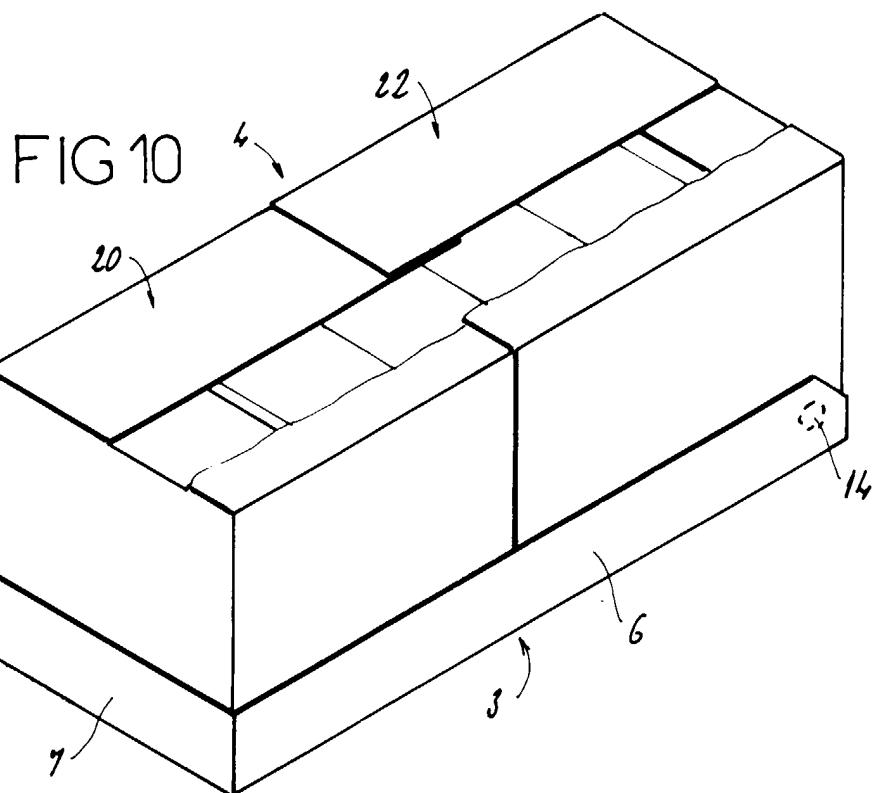


FIG 6









Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 00 42 0208

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)								
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée									
X	US 4 802 586 A (GEORGE CLIFFORD L) 7 février 1989 (1989-02-07)	1-5, 7	B65D71/38 B65D71/06								
Y	* abrégé; figures 4-6, 8 *	8									
A	---	10									
X	US 4 799 593 A (LAWRENCE JACK) 24 janvier 1989 (1989-01-24)	1-3, 12									
A	* colonne 5, ligne 27 - ligne 36 * * figures 2-6 *	9									
A	---										
CH 652 093 A (SIG SCHWEIZ INDUSTRIEGES) 31 octobre 1985 (1985-10-31)	1-3, 6										
Y	* figures 1-5 *	8									
---	---	---									
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)								
			B65D								
<table border="1"> <tr> <td>Lieu de la recherche</td> <td>Date d'achèvement de la recherche</td> <td>Examinateur</td> <td></td> </tr> <tr> <td>LA HAYE</td> <td>17 janvier 2001</td> <td>Martin, A</td> <td></td> </tr> </table>				Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur		LA HAYE	17 janvier 2001	Martin, A	
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur									
LA HAYE	17 janvier 2001	Martin, A									
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">           X : particulièrement pertinent à lui seul            Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie            A : arrière-plan technologique            O : divulgation non-écrite            P : document intercalaire         </td> <td colspan="2">           T : théorie ou principe à la base de l'invention            E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date            D : cité dans la demande            L : cité pour d'autres raisons            .....            &amp; : membre de la même famille, document correspondant         </td> </tr> </table>				CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES				X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES											
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant									

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 42 0208

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-01-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4802586 A	07-02-1989	DE 3575111 D EP 0177304 A JP 1959016 C JP 6088676 B JP 61081331 A	08-02-1990 09-04-1986 10-08-1995 09-11-1994 24-04-1986
US 4799593 A	24-01-1989	AU 596970 B AU 5653686 A BR 8601896 A CA 1259962 A DE 8611708 U EP 0200503 A ES 296491 U ES 296491 Y ES 296640 U FR 2581035 A JP 61287562 A NZ 215962 A ZA 8603200 A	24-05-1990 06-11-1986 30-12-1986 26-09-1989 12-06-1986 05-11-1986 01-09-1987 16-04-1988 01-12-1987 31-10-1986 17-12-1986 30-08-1988 30-12-1987
CH 652093 A	31-10-1985	AUCUN	